

10 FEV. 2016

DÉCISION DG n°2016-22 du

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Accélérateurs d'électrons pour la radiothérapie» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2015-324 du 17 novembre 2015 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire «Accélérateurs d'électrons pour la radiothérapie» à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire «Accélérateurs d'électrons pour la radiothérapie» pour une durée d'un an à compter de la date de la présente décision :

M. BAUDHUIN (Philippe)
M. LE TALLEC (Philippe)
M. MARCHESI (Vincent)
M. MAZERON (Jean-Jacques)
Mme MAZURIER (Jocelyne)
M. ROCH (Patrice)
M. SARRAZIN (Thierry)
M. VALERO (Marc)

Article 2 : Le Directeur des dispositifs médicaux de diagnostic et des plateaux techniques est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

10 FEV. 2016

Fait le **Dr Dominique MARTIN**

Directeur général